

ETM

Assemblée Générale du 24 Mars 2011

Compte Rendu

I. Introduction

Le 24 mars 2011 à 18 :00 l'Association Europe Tiers Monde aisbl a tenu son assemblée générale annuelle statutaire. La réunion était présidée par le Vice président, Klavs Skovsholm. 34 membres étaient présents.

II. Présentation des Activités

Les activités principales de l'année 2010 décrites dans le rapport moral ont été présentées par les différents responsables :

- le Trésorier, Antonius Brueser, a présenté les aspects financiers. L'association a récolté Eur 274,881.57 en dons et cotisations et a financé Eur 187,360 en projets. Les frais de gestion se sont élevés à Eur 5,690.97 du fait notamment d'investissements destinés à améliorer nos capacités informatiques. Les avoirs en banque s'élevaient en fin d'année à Eur 137,709.63.
- le Vice Président Pascal Declaye a passé en revue les activités du Groupe Projet qui a reçu une centaine de demandes de financement et en a accepté 33. Par ailleurs, 25 rapports de suivi de projets financés antérieurement ont été traités ce qui représente une amélioration sensible par rapport aux années antérieures.
- la Vice Présidente Bernadette Feyereisen a résumé les activités de sensibilisation et souligné le rôle actif qu'ont joué les stagiaires du Sous Comtié Solidarité.
- Peter Troberg a donné les grandes lignes du nouveau règlement d'ordre intérieur avec comme points forts la définition des procédures de décision et de celle d'accueil de nouveaux membres, le refus de 'deficit spending' et la confirmation de la responsabilité du Bureau pour la gestion quotidienne de l'Association.
- Le Secrétaire Jean Hageners, a expliqué les grandes lignes des nouveaux systèmes informatiques qu'il a créés pour l'association et annoncé certains changements futurs pour continuer d'améliorer l'efficacité administrative du Secrétariat.

Les questions de l'assemblée ont principalement concerné la sélection des projets et la certitude que l'association peut avoir que les fonds sont bien employés. Il a été répondu qu'effectivement il était rare que l'association, avec ses moyens limités, puisse elle-même aller contrôler sur place la bonne réalisation des projets financés, quoique des visites sur place soient occasionnellement faites par des collègues. De là, la grande importance des vérifications ex-ante sur la fiabilité de nos partenaires

notamment sur la base des références des promoteurs lors de la procédure d'analyse et de sélection de leurs projets.

III. Votes et Nominations

Le Vice Président Klavs Skovsholm a lu le rapport du Commissaire aux comptes, Dieter Friedrichs, qui souligne la qualité du nouveau système informatique et celle du travail du Trésorier, Antonius Brueser. Au vu de ce rapport qui propose que les comptes soient adoptés, et des présentations sur les activités du Comité et de ses groupes de travail au cours de l'année 2010, l'Assemblée Générale a donné sa décharge au Comité pour l'ensemble de sa gestion en 2010, à l'unanimité et sous les applaudissements.

Au sein du Comité, trois mandats venaient à échéance (Antonius Brueser, Charlotte Gugenheim et Diego Villalba) et trois nouveaux membres se présentaient (Hina Thakrar, Karl Rawert et Baudouin Sury). L'assemblée a renouvelé les mandats des premiers et nommé les seconds membres du Comité à l'unanimité. Ces nouveaux mandats viendront à expiration à l'Assemblée Générale de 2013.

IV. Orateurs Externes

Deux orateurs externes clôturent la soirée sur les thèmes éthiques :

- Philippe Demaret a présenté l'Association pour une Ethique dans la Récolte des Fonds, association dont ETM est membre depuis peu. AERF regroupe 117 associations bénéficiant toutes de l'exonération fiscale et qui collectent près de 50% des fonds récoltés en Belgique. L'AERF impose certaines contraintes à ses membres et traite les plaintes pour mauvaises pratiques dans le recueil de fonds.
- Maria-Magdalena Semeraro de la DG HR explique les règles éthiques concernant les fonctionnaires de la Commission qui désirent exercer des activités externes. Il en ressort que les membres qui occupent une fonction décisionnelle au sein de l'association, p.ex. en étant membre du Bureau, devraient en principe en informer leur hiérarchie, alors que la simple appartenance à une association de bénévoles ne justifie pas de telles démarches.

-----oooOooo-----